

A l'attention de M. Mesquida  
Président du Conseil Départemental de l'Hérault.

Monsieur le Président,

Faisant suite aux élections professionnelles de décembre 2022 et fort d'une représentativité toujours plus importante, nous vous avons transmis dès le mois de janvier 2023 un courrier affirmant que, pour la FSU, le scrutin n'était pas l'occasion d'une liste de revendications à la Prévert sitôt oubliée l'élection terminée.

A cette occasion nous sommes revenus sur un certain nombre de points dont la question climatique, celle de l'égalité professionnelle et enfin celles des conditions de travail et des rémunérations.

S'agissant des deux premières, nous essayons de les faire vivre au gré des concertations avec la collectivité et si nous sommes fiers d'avoir pu imposer la considération environnementale dans les dossiers présentés en CST (considération qu'il nous faut tous à présent appliquer), nous restons, selon nous, sur un échec s'agissant de la prise en compte de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la concertation RIFSEEP. Nous maintenons par ailleurs notre volonté de voir une indexation du régime indemnitaire à minima sur la valeur du point d'indice.

Aussi, au regard de l'inflation galopante, il nous paraît aujourd'hui essentiel d'ouvrir des discussions à la fois sur la qualité de vie au travail, les conditions de travail et le pouvoir d'achat des agent-es.

**En premier lieu, il y a urgence selon nous à appliquer la « prime inflation » décidée par le gouvernement ces dernières semaines pour l'ensemble des agent-es des trois corps de la fonction publique mais laissée à l'appréciation des employeurs s'agissant de la territoriale.** Dans ces dernières publications le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) indique qu'entre « avril 2022 et avril 2023, en France hexagonale, le prix du panier de biens des personnes seules a augmenté en moyenne de 100 € par mois, celui des familles monoparentales avec un enfant de 132 €, celui des couples avec un enfant de 213 € et celui des couples avec deux enfants de 249 € ». Pour nombre d'agent-es, et notamment les plus précaires, ces augmentations, auxquelles il faudrait ajouter les coûts de carburant, de l'énergie et de nombreux autres biens de consommation courante, ne sont que partiellement couvertes par l'augmentation des dernières rémunérations, indiciaires comme indemnitaires. L'application de cette prime relève donc de la nécessité, y compris pour les assistant.es familiaux employé.es de la collectivité.

**Si, comme nous l'avons déjà dit et écrit, nous mesurons les efforts de la collectivité en matière de rémunération, il nous paraît tout aussi nécessaire d'accélérer en matière d'action sociale en faveur du personnel.**

**Concernant la restauration collective,** nous sommes loin de partager votre satisfecit pour le nouveau prestataire du restaurant administratif d'Alco. Les agent-es trouvent le prix du repas plus cher avec une qualité moindre et un temps d'attente est interminable (plus de trente minutes pour accéder à la caisse et enfin aller manger). A cela s'ajoute la situation du snack, au niveau inférieur, auquel les agents ont d'autant plus recours de par le contexte de la cafétéria. Une unique personne au service était déjà en deçà des besoins avec le précédent prestataire. Nous déplorons qu'elle soit de nouveau exposée à des conditions de travail inadaptées et que l'attente soit là aussi grandissante.

Si des efforts sont plus que nécessaires, la situation du restaurant administratif d'Alco ne répond pas à la problématique de restauration de l'ensemble des agent-es de la collectivité. Citons les agent-es du site de Pierres Vives contraints à subir la longue file d'attente d'Alco. En effet, ils ne sont pas autorisés à profiter du restaurant administratif de l'hôtel des impôts largement à leur portée sur le quartier de Mosson alors que le « Petit cuisinier » a brûlé lors des dernières journées d'émeutes.

.../...

FSU Territoriale de l'Hérault

Hôtel du Département - RDC Alco 1 - Bureau 3

1977 av des Moulins - Mas d'Alco 34087 Montpellier Cedex 4

04.67.67.77.04 - 07.83.83.77.65

fsu@herault.fr

[www.snuter34fsu.fr](http://www.snuter34fsu.fr)



Cet exemple illustre la problématique de celles et ceux qui, très majoritairement sur le territoire héraultais, n'ont pas de convention avec un restaurant administratif ou bien une convention inadéquate (trop loin, trop cher, alimentation non adaptée, etc.). **Il nous paraît essentiel aujourd'hui d'ouvrir des échanges avec les représentants du personnel sur l'attribution de chèques-déjeuner pour toutes et tous et d'une révision à la hausse de la participation employeur.**

Cette voie permettrait à tou-tes les agent-es de la collectivité de bénéficier d'une réelle prise en charge employeur de leurs repas, prise en charge qui n'est réservée aujourd'hui qu'à une minorité. Cette mesure représente en outre un réel soutien au pouvoir d'achat et marque une égalité de traitement entre les agent-es qui fait jusqu'ici défaut.

**Parallèlement nous demandons qu'une réflexion soit menée quant à la possibilité que le restaurant administratif d'Alco soit repris en régie par la collectivité en vue de favoriser une meilleure qualité de l'alimentation, à moindre coût des repas servis aux agents.**

**Nous souhaitons aussi que soient considérées les questions environnementales et l'implication des agent-es de la collectivité en faveur d'un mode transport moins gourmand en CO2 pour leurs trajets domicile-travail.** Nous redisons notre souhait de voir appliquer dans la collectivité le Forfait Mobilités Durables étendu le 28 juin 2022 afin d'encourager les déplacements alternatifs. Loin d'être anodin, l'application du FMD est un signal positif en faveur de la préoccupation environnementale qui doit toutes et tous nous animer.

**Ces mesures doivent être intégrées dans une discussion plus large sur la création d'un Comité d'Œuvres Sociales que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années.** De nombreuses collectivités ou entreprises privées de tailles comparables, voire plus petite comme le Conseil Départemental de l'Aude, proposent à leurs salariés un COS ou un Comité d'Entreprise qui participent grandement à l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Aujourd'hui le temps de travail et plus précisément les droits à aux congés ne participent plus à l'attractivité de la collectivité puisque ils ont été réduits au minimum légal et que les JNT compensent exactement le temps de travail effectué. La Qualité de Vie au Travail (QVT) dépend d'une offre sociale universelle qui impacte significativement le pouvoir d'achat des agent-es. Ni l'Amicale, malgré ses efforts, ni les mesures baptisées QVT par la DGA-RH ne répondent à cet impératif.

**Enfin, il nous semble important que la collectivité respecte ses engagements et réunissent les organisations syndicales signataires de l'accord temps de travail afin d'en faire un premier bilan et le cas échéant d'y intégrer des modifications.** Nous continuons de penser que le refus de l'administration de permettre aux agent-es en télétravail de pointer manuellement sur leur ordinateur portable a amené de nombreux agent-es à ne pas cumuler temps partiel et télétravail, altérant ainsi l'égalité professionnelle femmes-hommes et notamment à la conciliation vie privée-vie professionnelle des agentes de la collectivité.

**Aussi, il devait être question d'un débat sur la pénibilité.** Là encore nous attendons que les agent-es des espaces verts comme les rando-pisteurs bénéficient à minima de la mesure de pénibilité au même titre que leurs homologues du PMO (agent-es des routes et forestiers sapeurs) tout en mettant sur pied un espace de réflexion et de proposition sur cette thématique.

Monsieur le Président, vous l'avez compris, pour la FSU il y a urgence à intervenir et à mettre en œuvre de vraies mesures de pouvoir d'achat et d'égalité professionnelle. Notre organisation syndicale se tient à votre disposition pour évoquer l'ensemble de ces points avec vous et ne doute pas de votre volonté d'agir en faveur d'un progrès social pour les agent.es de la collectivité.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale de l'Hérault  
La secrétaire départementale adjointe



Sylvie URBIN

FSU Territoriale de l'Hérault

Hôtel du Département - RDC Alco 1 - Bureau 3

1977 av des Moulins - Mas d'Alco 34087 Montpellier Cedex 4

04.67.67.77.04 - 07.83.83.77.65

fsu@herault.fr

www.snuter34fsu.fr

